



Paris, le 25 février 2015

TRANSFERT DU 2^{ème} BUREAU DE LA DPG : **POINT D'INFORMATION**

Nous vous avons annoncé dès le mois de novembre le transfert potentiel du service des passeport/CNI vers la Mairie de Paris dans le cadre de la mise en place du plan préfecture nouvelle génération. Ce scénario se vérifie !!!

Ainsi, la Mairie de Paris a confirmé dans l'un de ses vœux au Conseil de Paris du 15 février dernier ainsi que dans la réunion de présentation faite à la Préfecture de Police le 18 février son souhait de récupérer le 2^{ème} bureau de la Police Générale.

Ce transfert ne peut cependant pas se faire sans support légal.

Mme Hidalgo, Maire de Paris, doit ainsi rencontrer Mr. Valls, Premier Ministre, dans la semaine du 22 février.

A la suite, plusieurs réunions seront prévues pour voir techniquement les conditions de transfert.

Cependant, pour la CGT et comme nous l'avons rappelé lors de la réunion du 18 février, nous ne nous contenterons pas de discuter de l'accompagnement de la réforme.

Alors que Paris est en pleine mutation, que les services des titres disparaissent dans les préfectures, nous voulons discuter, nous exprimer sur le fond. Quel service public de proximité pour les parisiens ?

Nous ne pourrions empêcher ceux qui le souhaitent de partir à la Mairie. Mais nous voulons des garanties, des garanties que l'activité ne sera pas externalisée d'ici quelques années, que tout ne sera pas réuni dans une plate-forme unique mettant fin à l'accueil de proximité. Avec la mise en place du Grand Paris, les risques sont réels. Pour ce qui est de la CGT, nous ne croirons pas aux belles promesses, nous voulons des actes et des engagements écrits.

Nos premières questions nous ont permis d'avoir des garanties sur le logement des collègues qui seraient mutés. Mais sur le reste rien... Et les informations que nous avons eues par nos camarades de la Ville de Paris nous amènent à penser qu'en l'état, les collègues qui partiraient à la Ville pourraient être lésés sur leurs régimes indemnitaires. Cela serait tout bonnement inacceptable !!!!

De même, si la réforme devait être adoptée, aucun droit d'option ne semble être prévu. Il sera opéré au transfert des missions ET des agents. Là-aussi nous considérons que cela n'est pas envisageable !!!

Comme vous le constatez, nous n'en sommes qu'au début des discussions. C'est dans l'unité que nous arriverons à nous défendre. Nous vous informerons au fur et à mesure des éléments qui seront portés à notre connaissance. Nous envisageons dès maintenant une mobilisation si les réponses qui sont apportées à nos questions n'étaient pas satisfaisantes.

Vous trouverez au dos la carte annoncée par le Ministère de l'Intérieur pour les plate-formes en Ile-de-France. Comme vous le verrez, seulement 4 plate-formes CNI/Passeport pour l'IdF et plus de guichet en préfecture pour rappel. Et on veut nous faire croire qu'on défend le service public !!!!!!! Nous avons interrogé le Préfet sur la situation spécifique de Paris. Pour l'instant, pas de réponse...

Pour vos droits, rejoignez la CGT Préfecture de Police !!!!